MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY
21220

☎ 03 80 62 86 94

mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC



REUNION DU 29 OCTOBRE 2026

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 01 octobre 2026.

RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

- informe les membres de l'organe délibérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer le recensement de la population 2027 et pour une durée de 1 mois du 21 janvier au 20 février 2027.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que cette vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 489 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 1 mois du 21 janvier au 20 février 2027 ;

- de fixer la rémunération de cette vacation sur la base d'un forfait brut de 489 € ;

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027 - NOMINATION AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.
Pour ce faire, le conseil municipal doit désigner un agent recenseur chargé de la collecte des données.

Madame Maryse QUERE, habitante de Chambolle-Musigny, se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Madame Maryse QUERE en qualité d'agent recenseur.

Monsieur le maire établira l'arrêté individuel la désignant.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – CONTRAT FONDATEC G2 PRO

Dans le cadre de la construction du futur atelier technique communal sur l'ancien terrain de foot, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des études de sol doivent être menées.
L'entreprise Fondatec présente un devis concernant le rapport G2 PRO d'un montant de 4 224,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter ce devis,
- de procéder aux écritures suivantes :

Fonctionnement :

Dépense		
Chapitre 011	Article 615221	- 3 820,00 €
Chapitre 023		3 820,00 €

Investissement :

Dépense		
Chapitre 203	Article 203	3 820,00 €
Recette		
Chapitre 021		3 820,00 €

Questions diverses :

Cérémonie du 11 Novembre : Le conseil municipal fixe le programme de cette cérémonie :

- 09h30 : Rassemblement place de la mairie
- 09h45 : Défilé accompagné des Sapeurs-Pompiers et de la Musique Municipale
- Cérémonie au Monument aux Morts
- Apéritif salle Belin

A l'issue de cette manifestation, il sera procédé à la **remise des prix du concours des Maisons Fleuries** ainsi qu'à **la remise des bons cadeaux aux jeunes diplômés**. **Ces derniers se feront connaître auprès du secrétariat de la mairie au 03 80 62 86 94 ou par mail à mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr**

Interdiction de circuler le 10 novembre 2026, de 8h à 16h rue du Carré pour réparation d'un branchement électrique.

Attention aux cambriolages : À l'approche de la période hivernale, la Gendarmerie nationale appelle à une vigilance accrue face aux cambriolages et aux atteintes aux biens.
Les nuits plus longues favorisent les passages à l'acte, mais il faut rappeler que de nombreux cambriolages sont commis en plein jour, lorsque les occupants sont au travail, à l'école ou simplement absents quelques heures.
Quelques mesures simples limitent considérablement les risques : fermer à clé portes et fenêtres même pour une courte absence, ne jamais laisser de clés à l'extérieur, ne laisser aucun objet de valeur visible dans les véhicules, éclairer les accès et entretenir les haies ou arbustes susceptibles de dissimuler un intrus. Pour ceux qui souhaitent s'équiper, une alarme ou une caméra de vidéoprotection offre une protection réelle lorsqu'elle est reliée à votre téléphone portable ou à un télésurveilleur, car vous êtes alerté pendant les faits et non après. Un simple enregistrement permet de comprendre ce qui s'est passé, mais pas d'intervenir à temps.
La sécurité de notre commune est l'affaire de tous. Si vous constatez la présence inhabituelle ou répétée d'un véhicule, une personne qui observe les habitations, ou tout comportement qui vous semble suspect, souvenez-vous de ceci : "*si vous avez un doute, c'est qu'il n'y a pas de doute*". Relevez calmement le maximum de renseignements sans vous mettre en danger et sans intervenir (immatriculation, marque et couleur du véhicule, description des personnes, direction prise, heure et lieu), puis appelez sans délai le 17.

Vœux du maire le 15 janvier 2027 à 19h00.

La séance est levée à 20h50.
La prochaine réunion aura lieu le 26/11/2026 à 19h30.